

Concours pour le prix Astellas Oncology C³
Changer le traitement du cancer
Règlement officiel

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE TOUTE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER À CE CONCOURS OU POUR GAGNER.

NUL SI INTERDIT. LE CONCOURS EST OUVERT AUX RESSORTISSANTS DES 50 ÉTATS-UNIS, DU DISTRICT DE COLUMBIA (Y COMPRIS PUERTO RICO ET TOUS LES AUTRES TERRITOIRES ET POSSESSIONS DES ÉTATS-UNIS) ET DU MONDE ENTIER, À L'EXCEPTION DU BRÉSIL, DE LA CRIMÉE, DE CUBA, DE L'IRAN, DE LA SYRIE, DE LA CORÉE DU NORD, ET DU SOUDAN.

TOUTE PARTICIPATION À CE CONCOURS CONSTITUE L'ACCEPTATION PAR LE PARTICIPANT DES RÈGLES OFFICIELLES CI-JOINTES.

Le Concours pour le prix Astellas Oncology C³ (le « Concours ») est un Concours basé sur les compétences conçu pour inspirer des solutions innovantes dans le traitement du cancer et démontrer un engagement pour les patients atteints d'un cancer et les personnes aidantes. La participation, vidéos comprises (le cas échéant), sera évaluée par un jury qui désignera les Participants gagnants (définis ci-dessous) conformément à ces Règles. Les prix seront attribués aux Participants qui détiennent les scores les plus élevés. Voir ci-dessous pour une description détaillée.

1. CONTRAT CONTRAIGNANT : Pour participer au Concours, vous devez accepter ces Règles officielles (le « Règlement »). Veuillez donc lire ce Règlement avant de participer, afin de vous assurer que vous le comprenez et que vous l'acceptez. En soumettant une participation au Concours, les Participants acceptent ce Règlement. Les Participants ne peuvent pas participer au Concours et ne sont pas autorisés à recevoir les prix décrits dans ce Règlement s'ils n'acceptent pas le présent Règlement. Ce Règlement constitue un contrat juridiquement contraignant entre les Participants et Astellas en ce qui concerne le Concours.

2. ADMISSIBILITÉ : Pour être admis à participer au Concours, vous (le « Participant ») devez : (1) avoir atteint l'âge de la majorité dans votre pays, État, province ou territoire de résidence (et au moins vingt (20) ans à Taïwan) lors de la participation ; (2) ne pas avoir été condamné pour un crime ou délit dans votre pays de résidence ou dans tout autre pays étranger à quelque moment que ce soit ; (3) ne pas être un résident du Brésil, de Crimée, de Cuba, de l'Iran, de la Syrie, de la Corée du Nord, ou du Soudan ; (4) ne pas être une personne physique ou morale concernée par les contrôles des exportations ou sanctions des États-Unis ; et (5) avoir accès à Internet le 30 mai 2018. Astellas peut soumettre les Participants qui

sont sélectionnés comme demi-finalistes potentiels (voir la rubrique 8 ci-dessous) à une vérification des antécédents judiciaires concernant les condamnations pénales, et les Participants acceptent de fournir toutes les informations ou consentements supplémentaires nécessaires à cette fin pour être éligibles en tant que demi-finalistes. Le refus de fournir les informations et consentements supplémentaires constituera un motif de disqualification, à moins que la loi applicable ne l'interdise. Le Concours est nul et non avenue au Brésil, en Crimée, à Cuba, en Iran, en Syrie, en Corée du Nord, au Soudan, et partout où il est interdit par la loi. Les employés, stagiaires, prestataires et cadres officiels d'Astellas Pharma Inc., ses affiliés, ainsi que ses administrateurs, cadres, employés, agences de publicité et de promotion, représentants et agents respectifs (les « Entités du Concours »), et les membres des Entités du Concours, les membres de la proche famille (parents, frères et sœurs, enfants, conjoints et concubins de chacun, indépendamment du lieu où ils vivent) et du foyer (qu'ils soient ou non apparentés) desdits employés, cadres et administrateurs ne sont pas éligibles pour participer au présent Concours. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité et d'adjuger un litige à tout moment.

Si les Participants y prennent part en tant que membres d'une entreprise ou pour le compte de leur employeur, ce règlement est contraignant pour chacun d'entre eux, individuellement, et/ou pour une telle société/entité ou leur employeur. Si les Participants agissent dans le cadre de leur emploi, en tant qu'employé, prestataire ou agent d'une tierce personne, ils attestent que ladite tierce personne a entièrement connaissance de leurs actions et y a consenti, y compris le présent Règlement et la réception potentielle par les Participants d'un prix. Les Participants attestent également que leurs actions ne sont pas contraires aux politiques et procédures de leur employeur ou de cette entreprise/entité. Il n'est pas nécessaire pour les Participants prestataires de soins de santé de prescrire, ou d'avoir l'intention de prescrire à l'avenir, tout médicament ou produit commercialisé par Astellas, et cela ne sera pas pris en considération dans les critères de sélection.

3. ORGANISATEUR : Le Concours est organisé par Astellas Pharma US, Inc. (« Astellas » ou l'« Organisateur »), une entreprise de l'Illinois dont les bureaux sont situés au 1 Astellas Way, Northbrook, IL 60062, États-Unis.

4. PÉRIODE DU CONCOURS : Le Concours commence à 12h00:00 heure du Centre (Central Time, CT) aux États-Unis le 30 mai 2018 et prend fin à 23h59:59 heure du Centre le 25 juillet 2018 (la « Période du Concours »). *LES PARTICIPANTS SONT RESPONSABLES DE DÉTERMINER LE FUSEAU HORAIRE CORRESPONDANT DANS LEUR TERRITOIRE RESPECTIF.*

5. COMMENT PARTICIPER : Pour participer au Concours pendant la Période du Concours, remplissez le formulaire en ligne en décrivant une idée pour développer une innovation qui aborde un problème majeur dans les soins du cancer et qui représente des défis spécifiques rencontrés dans les pays en développement, y compris, sans s'y restreindre, l'un des domaines suivants :

- i. Navigation

- Des outils, méthodes ou processus innovants sont nécessaires pour nous aider à orienter les patients qui vivent avec le cancer et les personnes qui les accompagnent à travers le système de santé et pour réduire le fardeau de la prise de décision, afin que les patients soient mieux à même de se concentrer sur leur santé personnelle.
- ii. Adhésion
- Des outils, méthodes ou processus innovants sont nécessaires pour aider les patients vivant avec le cancer à avoir plus de succès dans l'adhésion au plan de traitement et pour les aider à améliorer la conformité au traitement.
- iii. Coordination des soins
- Des outils, méthodes ou processus innovants sont nécessaires pour offrir plus de clarté et de facilité aux patients atteints d'un cancer et aux personnes aidantes améliorant la façon dont les soins sont organisés en réseau, coordonnés et délivrés.
- iv. Survie
- Des outils, méthodes ou processus innovants sont nécessaires pour développer des systèmes de prise en charge pour les patients, les soignants et les autres personnes touchées par le cancer puisque davantage de personnes vivent plus longtemps avec la maladie ou sans être atteintes d'un cancer.

Les candidats devront choisir une (1) des trois (3) catégories suivantes pour leur participation :

- Outils de soutien :
 - Pour les patients atteints de cancer, les soignants et les médecins qui ont accès à Internet, il existe un certain nombre d'outils de soutien en ligne, notamment des groupes de soutien et des forums. Cependant, dans les pays en développement, les patients peuvent ne pas être en mesure d'accéder à ces outils en ligne et ont besoin de recevoir un soutien d'une manière différente. Les inscriptions dans cette catégorie visent à donner aux patients dans le monde entier l'accès à des ressources de soutien. Les idées de participation peuvent inclure des outils, des méthodes ou des processus qui contribuent à créer des systèmes de soutien ou à assurer un soutien et un encouragement pour les patients, les soignants et autres personnes touchées par le cancer. Elles peuvent consister en un soutien pour naviguer dans le système et/ou adhérer à un plan de traitement ;
- Outils didactiques :
 - Un diagnostic de cancer est un événement qui change la vie en profondeur, mais de nombreux patients ne disposent pas de l'information dont ils ont besoin pour tirer le meilleur parti des ressources à leur disposition. Les outils didactiques aident les

patients à se renseigner sur le cancer, le processus de traitement et les ressources disponibles. Cela est particulièrement important dans les pays en développement, où les programmes d'éducation sur le cancer sont parfois moins répandus. Les idées de participations peuvent inclure des outils, des méthodes ou des processus qui sensibilisent les patients, les soignants et autres personnes touchées par le cancer sur l'ensemble de leur parcours, que ce soit au moment du diagnostic, pendant le traitement ou après le traitement ;

- Technologie :
 - Plus de personnes que jamais auparavant sont connectées par des appareils mobiles et l'Internet, et des outils qui en tirent le meilleur parti peuvent aider les patients et les soignants des pays en développement à mieux gérer le traitement du cancer et le rétablissement. Tout dispositif technologique, outil de santé numérique ou application tombera dans cette catégorie.

Une même idée ne peut pas être proposée dans plusieurs catégories. Les candidats doivent choisir une (1) catégorie qu'ils jugent la mieux adaptée à leur démarche. Si nécessaire, le jury a la possibilité de s'opposer au choix de catégorie et de placer la participation dans la catégorie qu'il juge la plus appropriée.

Les vidéos ne sont pas obligatoires dans le cadre des participations, mais elles sont fortement recommandées. Chaque candidat peut envoyer une vidéo qui ne doit pas dépasser deux (2) minutes, qui doit être au format .mp4, .mov, .wmv ou .avi, et doit correspondre aux « Conditions applicables aux vidéos » décrites ci-après. Après avoir examiné le formulaire et créé la vidéo, rendez-vous sur le site www.C3Prize.com et suivez les instructions pour remplir le formulaire en ligne proposé et télécharger votre Vidéo pour participer.

LIMITE D'UNE (1) VIDÉO PAR PARTICIPANT PENDANT TOUTE LA PÉRIODE DE LA PROMOTION. Les Participants peuvent uniquement utiliser un(e) (1) adresse/compte e-mail dans le cadre de votre formulaire pour participer au Concours. Toutes les Vidéos doivent être reçues avant 23h59:59 heure du Centre le 25 juillet 2018. Les Vidéos reçues après ce délai seront disqualifiées. Les Vidéos sont nulles si elles sont intégralement ou partiellement incomplètes, altérées, contrefaites, obtenues par la fraude, ou en retard. Toutes les Vidéos seront réputées avoir été prises par le titulaire autorisé de l'adresse e-mail indiquée lors de la participation, et les gagnants potentiels de chaque catégorie devront pouvoir prouver être les titulaires autorisés du compte lié à cette adresse e-mail. Le « Titulaire autorisé du compte » est la personne physique associée à une adresse e-mail par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de services en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer les adresses e-mail pour le domaine.

6. EXIGENCES DE LA VIDÉO : En plus de satisfaire les critères à la rubrique 6 ci-dessus, chaque Vidéo doit également correspondre aux critères suivants :

(a) Elle ne doit pas être désobligeante, offensante, menaçante, diffamatoire, dénigrante ou renfermer de contenu inapproprié, indécent, de nature sexuelle, vulgaire, délictuel, calomnieux, discriminatoire de quelque manière que ce soit, ou qui promeut la haine ou la violence contre un quelconque groupe ou individu, ou qui autrement n'est pas conforme au thème et à l'esprit du Concours.

(b) Elle ne doit pas renfermer de contenu, de matériaux ou autres éléments qui sont illicites, ou autrement contraires à une quelconque loi ou réglementation fédérale, étatique, provinciale ou locale applicable dans un État où la Vidéo est créée.

(c) Elle ne doit pas renfermer de contenu, matériaux ou éléments qui affichent la publicité, le slogan, le logo, la marque de commerce d'un tiers, ou qui indiquent autrement l'approbation ou l'association avec un tiers ou une entité commerciale qui n'est pas dans l'esprit du Concours, sur détermination de l'Organisateur à son entière discrétion.

(d) Il doit s'agir d'une œuvre originale et non publiée qui ne contient, n'intègre, n'incorpore ou autrement n'utilise aucun contenu, matériau ou élément appartenant ou soumis aux droits d'un tiers ou d'une entité.

(e) Elle ne doit pas renfermer de contenus, éléments ou matériaux qui portent atteinte à l'image publique, à la vie privée ou aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout Participant qui soumet une Vidéo qui ne correspond pas aux Conditions applicables à la Vidéo, telles que déterminées par l'Organisateur.

7. JUGEMENT : Les formulaires et les Vidéos en ligne seront jugés par un groupe d'experts (le « Jury ») une fois que toutes les participations auront été reçues. Le Jury a une expérience approfondie des soins de santé et/ou du suivi de patient. Les formulaires en ligne et les Vidéos (le cas échéant) seront évalués par le Jury selon les critères suivants : (i) mesure dans laquelle l'idée correspond à la catégorie (15 %) ;(ii) plausibilité de l'idée (30 %) ; (iii) créativité et originalité de l'innovation (30 %) ; et (iv) capacité du Participant à concrétiser/mettre en œuvre l'idée innovante pour une application future (25 %).

Le Jury évaluera chaque participation et lui attribuera une note de 1 à 10 en fonction des critères susmentionnés. Les trois (3) Participants qui obtiennent les notes globales les plus élevées dans chacune des trois catégories seront sélectionnés comme demi-finalistes potentiels, pour un total de neuf (9) demi-finalistes potentiels. En cas d'égalité, le ou les Participant(s) qui a/ont reçu le score le plus élevé du Jury dans la catégorie « plausibilité de l'idée » sera/seront sélectionné(s) en tant que demi-finaliste(s) potentiel(s). S'il y a toujours égalité, les participations concernées seront à nouveau évaluées par un autre jury de juges qualifiés comme cela aura été déterminé par l'Organisateur. Si un demi-finaliste

potentiel est disqualifié pour quelque motif que ce soit, le participant qui a reçu le score global le plus élevé suivant sera choisi comme demi-finaliste potentiel. Les Participants reconnaissent qu'un jugement de cette sorte est de par sa nature, subjectif. Les demi-finalistes participeront à un entretien par vidéoconférence ou par téléphone pour présenter leur idée.

Vers le 8 août 2018, les neuf (9) demi-finalistes potentiels sélectionnés seront avertis par e-mail, courrier et/ou téléphone, à la discrétion de l'Organisateur. Si un demi-finaliste potentiel ne répond pas à la tentative d'avertissement dans un délai de cinq (5) jours à compter de la première tentative d'avertissement, alors ce demi-finaliste potentiel sera disqualifié et un autre demi-finaliste potentiel sera sélectionné parmi toutes les Participations éligibles reçues selon les critères de jugement décrits aux présentes. Entre le 8 août 2018 et le 22 août 2018, chaque demi-finaliste potentiel est tenu de participer à un entretien par vidéoconférence ou par téléphone d'une durée d'environ 30 à 60 minutes, et dans la mesure permise par la loi dans le territoire de résidence du demi-finaliste, celui-ci consent à une vérification par l'Organisateur de ses antécédents judiciaires pour établir son éligibilité (c.-à-d. l'absence de condamnation pénale). Après confirmation de l'éligibilité, les neuf (9) demi-finalistes seront notés de nouveau selon les critères originaux décrits ci-dessus. Un (1) demi-finaliste de chaque catégorie ayant obtenu la note globale la plus élevée dans chaque catégorie sera sélectionné en tant que gagnant de la catégorie et pourra concourir pour le grand prix. Autour du 24 août 2018, les trois (3) gagnants potentiels de catégorie seront sélectionnés et avertis par e-mail, courrier et/ou téléphone, à la discrétion de l'Organisateur. Sauf là où la loi l'interdit, chaque gagnant potentiel d'une catégorie devra signer et renvoyer une déclaration d'éligibilité et de responsabilité et une autorisation publicitaire, et fournir toute information supplémentaire, telle qu'il y est fait référence à la rubrique 11 ci-après, susceptible d'être exigée par l'Organisateur. Les gagnants potentiels d'une catégorie doivent renvoyer tous les documents requis dans un délai de cinq (5) jours suite à la tentative de notification, sans quoi le gagnant potentiel de catégorie sera réputé avoir renoncé au prix en question et un autre gagnant potentiel de catégorie pourra être sélectionné en fonction des critères de jugement décrits aux présentes. Toutes les obligations de notification, ainsi que les autres conditions fixées par le présent Règlement, seront strictement appliquées. Les décisions du jury sont définitives et exécutoires.

8. SÉANCE DE SÉLECTION DES GAGNANTS DE CATÉGORIE : Chacun des trois (3) gagnants de catégorie recevra un voyage pour le Congrès mondial sur le cancer de l'Union for International Cancer Control (UICC) qui aura lieu à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 1er au 4 octobre 2018, pour présenter son idée novatrice. Chaque gagnant de catégorie aura l'occasion de présenter son idée et de répondre à des questions devant un panel d'experts. Les experts examineront chacune des présentations en fonction des critères suivants pour appliquer de nouvelles notes (i) plausibilité de l'idée (30 %) ; (ii) créativité et originalité de l'innovation (30 %) ; (iii) capacité du Participant à réaliser ou mettre en œuvre l'idée innovante pour une application future (25 %) ; et (iv) vote du public (15 %). Le public du Congrès mondial sur le cancer de l'UICC pourra voter en direct immédiatement après la conclusion des trois (3) présentations des gagnants de la catégorie. Le vote se fera via l'application du Congrès de l'UICC et les

résultats du public seront compilés et pondérés en qualité de membre supplémentaire du jury. La (1) présentation de gagnant qui recevra le score global le plus élevé sera sélectionnée comme gagnante du Grand prix, avec une annonce vers le 4 octobre 2018. Les mêmes procédures que celles décrites ci-dessus en cas d'égalité s'appliqueront ici.

9. PROBABILITÉ DE VICTOIRE : Les chances d'être sélectionné comme gagnant de catégorie dépendent du nombre de participations éligibles reçues et de la qualité des participations reçues. L'Organisateur anticipe environ 130 Participants, sur la base du nombre de Participants en 2017, mais le nombre de Participants peut varier considérablement par rapport à 2017.

10. LES PRIX : Trois (3) types de prix seront attribués comme suit :

Grand Prix (1) : Une subvention de 50 000 USD ainsi qu'un abonnement d'un an « nuit et week-end » à MATTER. Astellas pourra également, à son entière discrétion, venir en aide au gagnant du Grand Prix pour qu'il développe son idée. La valeur approximative totale du Grand Prix est de 52 350 \$USD.

Gagnants de la catégorie (2) (à l'exclusion du gagnant du Grand Prix) : Une subvention de 25 000 \$USD ainsi qu'un abonnement d'un an « nuit et week-end » à MATTER. Astellas pourra également, à sa seule discrétion, venir en aide au gagnant de catégorie pour qu'il développe son idée. La valeur approximative totale de chaque prix de gagnant de catégorie est de 27 350 \$USD.

Prix du gagnant (3) : Chacun des gagnants de catégorie recevra un voyage de quatre (4) jours et trois (3) nuits à Kuala Lumpur en Malaisie. Il comprend le transport en classe économique depuis l'un des principaux aéroports internationaux les plus proches du domicile du gagnant (sur détermination de l'Organisateur à sa seule discrétion) pour Kuala Lumpur en Malaisie, les transferts d'arrivée et de départ entre l'aéroport et l'hôtel, trois (3) nuits d'hébergement dans l'hôtel désigné par l'Organisateur. La valeur approximative totale du prix de chaque gagnant de catégorie est de 2 350 \$USD. La valeur de marché de chaque prix de gagnant de catégorie peut varier en fonction de l'aéroport commercial le plus proche du domicile permanent du gagnant de catégorie, ainsi que des disponibilités des hôtels aux dates du voyage. Le voyage doit être effectué aux dates spécifiées par l'Organisateur ou bien le prix sera annulé et l'Organisateur ne sera tenu par aucune obligation envers ce gagnant de catégorie. Le gagnant de catégorie sera responsable d'obtenir tous les documents de voyage et les vaccinations requis (par ex : le passeport, le visa, une photo d'identité valide) avant de voyager. Les gagnants de catégorie sont exclusivement responsables de toutes les dépenses et des coûts de voyage additionnels qui ne sont pas expressément énoncés dans la description du Prix du gagnant de catégorie incluse dans les présentes, y compris mais sans s'y limiter les transferts terrestre entre le domicile du gagnant de catégorie et l'aéroport de départ, les transports terrestres supplémentaires une fois à Kuala Lumpur en Malaisie et qui ne sont pas spécifiés comme faisant partie du Prix, les frais de

service en chambre (p.ex. : mini-bar, room service, téléphone, films), repas et boissons, pourboires, surclassements de voyage, frais de bagages, et dépenses personnelles supplémentaires. Les gagnants de catégorie peuvent être priés de fournir une carte de crédit principale valide ou d'autres formes de paiement acceptables, comme déterminées par l'hôtel à sa seule discrétion lors de l'enregistrement à l'hôtel et tous les frais de chambre, appels téléphoniques, repas, boissons, surclassements d'hôtel, commodités, faux-frais personnels, ainsi que toutes les autres dépenses facturées sur la chambre d'hôtel du gagnant de catégorie seront débitées sur cette carte de crédit principale valide ou déduite du dépôt fourni. L'Organisateur ne saura être tenu responsable pour toutes les annulations, retards, déroutements ou substitutions, ou pour tout autre acte ou omissions quels qu'ils soient du fait des transporteurs aériens, des hôtels ou des autres sociétés de transport ou de toute autre personne fournissant l'un de ces services et hébergements aux passagers y compris tous les résultats en découlant tels que les changements de services ou d'hébergements imposés par ces mêmes raisons. L'Organisateur ne saura être tenu responsable pour toute perte ou dommage subis par les bagages. Si un gagnant de catégorie se retrouve dans l'incapacité ou empêché autrement de profiter pleinement du prix du fait d'une maladie, l'Organisateur devra avoir la possibilité, à sa seule discrétion, d'être déchargé de la responsabilité de profiter du prix et aucune autre indemnisation ne sera accordée à la place du prix. Les gagnants de catégorie sont responsables d'obtenir leurs propres assurance médicale et assurance-vie ainsi que des coûts associés. Tous les voyages sont soumis à chaque et toutes les limitations instituées par le Ministère de la Défense et/ou le Ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis, le cas échéant.

Aucun transfert, substitution ou équivalent en espèces n'est autorisé pour les prix, sauf à l'entière discrétion de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix, dans son intégralité ou en partie, d'une valeur monétaire égale ou supérieure si un prix ne peut être attribué, intégralement ou partiellement, de la manière décrite pour quelque motif que ce soit. La valeur est soumise aux conditions du marché, qui peuvent fluctuer, et toutes les différences entre la valeur de marché réelle et la valeur de détail approximative ne seront pas données. Les Entités du Concours déclinent toute responsabilité en lien avec les garanties, attestations ou garanties, explicites ou implicites, de fait ou de droit, en lien avec le prix, en ce qui concerne l'utilisation, la valeur ou la jouissance du prix, y compris, sans s'y limiter, sa qualité, son état mécanique, sa qualité marchande ou son adaptation à un motif particulier, à l'exception de la garantie standard du fabricant susceptible de s'appliquer à un prix ou à un de ses composants.

Si aucune participation n'est reçue, aucun prix ne sera attribué. Sous réserve des dispositions qui précèdent concernant les substitutions de prix, s'il y a au moins trois (3) participations en conformité avec le Règlement et les catégories, tous les prix seront attribués.

11. TAXES : LA RÉCEPTION DES PRIX PAR LES GAGNANTS DE CATÉGORIE EST SOUMISE À LA CONDITION FORMELLE QU'ILS FOURNISSENT À ASTELLAS TOUTE LA DOCUMENTATION REQUISE PAR ASTELLAS POUR LUI PERMETTRE DE SE CONFORMER À L'ENSEMBLE DES LOIS EN VIGUEUR AU NIVEAU FÉDÉRAL, ÉTATIQUE, PROVINCIAL, LOCAL ET ÉTRANGER EN MATIÈRE DE DÉCLARATIONS ET DE RETENUES FISCALES. CELA PEUT NÉCESSITER L'ENVOI DES NUMÉROS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU GAGNANT À DES FINS DE DÉCLARATION FISCALE. TOUS LES PRIX SERONT NETS DE TOUTES TAXES DONT LA RETENUE EST IMPOSÉE PAR LA LOI À ASTELLAS. TOUTES LES TAXES IMPOSÉES SUR LES PRIX RELÈVENT DE LA RESPONSABILITÉ INTÉGRALE DES GAGNANTS DE CATÉGORIE, QUE DES TAXES AIENT OU NON ÉTÉ RETENUES. Afin de recevoir un prix, les gagnants de catégorie peuvent être tenus de soumettre la documentation fiscale requise par Astellas ou autrement requise par la loi en vigueur, à Astellas ou aux autorités fiscales compétentes, conformément à la législation en vigueur, y compris, le cas échéant, la législation du pays de résidence du gagnant de catégorie. Les gagnants de catégorie sont tenus de veiller à leur conformité à l'ensemble de la législation fiscale et des exigences en matière de déclaration fiscale. Si un gagnant de catégorie manque à son obligation de fournir ladite documentation ou de se conformer à ladite législation, le prix peut être annulé et Astellas peut, à son entière discrétion, sélectionner un autre gagnant de catégorie.

12. CONDITIONS GÉNÉRALES : L'ensemble de la législation et de la réglementation fédérale, étatique, provinciale et locale s'applique. Astellas se réserve le droit de disqualifier un participant du Concours si, à l'entière appréciation d'Astellas, il considère raisonnablement que le Participant a tenté de porter atteinte au bon fonctionnement du Concours par tricherie ou autre pratique de jeu illégitime qui dérange, maltraite, menace ou harcèle d'autres Participants ou spectateurs, Astellas ou le Jury.

13. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : En ce qui concerne les relations entre Astellas et le Participant, le Participant conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris les droits moraux) sur le contenu du formulaire et de la Vidéo. Les Participants sont responsables de mettre en place des protections appropriées pour la propriété intellectuelle. Astellas n'assumera aucune responsabilité de propriété. Les Participants sont responsables de s'assurer qu'ils n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle d'une quelconque personne physique ou morale. Comme condition à la participation, le Participant accorde à Astellas, à ses affiliés, agents et sociétés partenaires, une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de redevance et non exclusive pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, publier, distribuer, utiliser en public, créer une œuvre dérivée de, et afficher publiquement le contenu du formulaire et de la Vidéo : (1) dans le but de permettre à Astellas et au Jury d'évaluer la Vidéo pour les besoins du Concours, et (2) en lien avec la publicité et la promotion du Prix C³ par communication adressée au public ou à d'autres groupes, y compris, sans s'y limiter, le droit de mettre à disposition des captures d'écran, des animations et des clips vidéo à des fins publicitaires et promotionnelles.

14. CONFIDENTIALITÉ : Quelles données à caractère personnel sont recueillies par Astellas et pourquoi ? Le Participant reconnaît et convient qu'Astellas peut recueillir, conserver, partager et autrement utiliser les données à caractère personnel fournies au sujet du Participant tout au long du Concours.

Astellas recueillera des informations vous concernant auprès de diverses sources, y compris directement auprès de vous et à partir : de documents ou de formulaires que vous fournissez afin de participer à l'événement ; de sources accessibles au public ; de CV ; de bases de données et autres sites Web en ligne, qui peuvent être gérés par des tiers pour le compte d'Astellas.

Astellas recueillera et utilisera les catégories de données à caractère personnel suivantes pour les finalités décrites ci-dessous :

- des données à caractère personnel telles que votre nom, votre âge, votre sexe et vos coordonnées ; et
- des données professionnelles telles que votre lieu d'exercice, l'intitulé de votre poste, le domaine médical dans lequel vous êtes actif, vos qualifications professionnelles et vos activités scientifiques (comme l'expérience d'essais cliniques antérieurs et la participation à des études de recherche antérieures ou en cours avec Astellas et d'autres entreprises), la publication de recherches et d'articles universitaires ou scientifiques et l'adhésion à des associations et conseils d'administration ; et

Astellas traite ces données pour administrer le Concours et vérifier l'identité, l'adresse postale et le numéro de téléphone d'un Participant dans l'éventualité où une Vidéo se qualifie pour un prix et à des fins publicitaires, conformément à ce que permet la loi.

Avec qui est-ce qu'Astellas partage les données à caractère personnel du Participant ?

Astellas divulguera vos données à caractère personnel aux catégories de destinataires suivantes :

- aux sociétés du groupe Astellas, **aux prestataires de services et partenaires tiers** qui fournissent des services de traitement de données à Astellas, ou qui traitent autrement des données à caractère personnel pour les finalités décrites dans le présent avis de confidentialité ou qui vous sont déclarées lorsque nous recueillons vos données à caractère personnel. Une liste de notre groupe de sociétés actuel est disponible ici <https://www.astellas.com/en/worldwide> ;
- à un **organisme compétent chargé de l'application de la loi**, à un **organisme de réglementation**, à un **organisme public**, à un **tribunal ou autre tiers** si Astellas considère que la divulgation est nécessaire (i) en vertu des lois ou règlements applicables, (ii) pour exercer, établir ou défendre les droits légaux d'Astellas, ou (iii) pour protéger vos intérêts vitaux ou ceux de toute autre personne ;

- à un **acquéreur potentiel** (et ses agents et conseillers) dans le cadre de tout projet d'acquisition, de fusion ou d'acquisition d'une partie des activités d'Astellas, à condition qu'Astellas informe l'acquéreur de l'obligation de n'utiliser vos données à caractère personnel uniquement pour les finalités divulguées dans le présent avis de confidentialité ;
- à toute **autre personne avec votre consentement** pour la divulgation.

Base juridique du traitement des données à caractère personnel (personnes physiques basées dans l'EEE uniquement)

Si vous êtes une personne physique basée dans l'Espace économique européen, la base juridique d'Astellas pour la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel décrites ci-dessus est l'intérêt légitime d'Astellas dans le maintien d'une relation avec le participant. Si vous avez des questions sur cette base juridique, veuillez contacter Astellas en utilisant les coordonnées indiquées au bas de cet avis de confidentialité.

Comment est-ce qu'Astellas protège mes données à caractère personnel ?

Astellas a recours à des mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel qu'Astellas recueille et traite à votre sujet. Les mesures qu'Astellas utilise sont conçues pour fournir un niveau de sécurité approprié au risque lié au traitement de vos données à caractère personnel.

Transferts internationaux de données

Vos données à caractère personnel sont transférées et traitées dans des pays autres que celui dans lequel vous résidez. Ces pays peuvent avoir des lois sur la protection des données qui diffèrent de celles de votre pays (et qui peuvent, dans certains cas, ne pas être aussi protectrices).

En particulier, les serveurs qu'Astellas utilise pour héberger vos données à caractère personnel sont situés aux États-Unis, et les sociétés du groupe Astellas et les prestataires de services et partenaires tiers sont présents dans le monde entier. Cela signifie que lorsque Astellas recueille vos données à caractère personnel, Astellas peut les traiter dans n'importe lequel de ces pays.

Cependant, Astellas a pris les mesures de protection appropriées pour exiger que vos données à caractère personnel demeurent protégées conformément au présent avis de confidentialité. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des Clauses contractuelles types de la Commission européenne pour les transferts de données à caractère personnel entre les Sociétés de notre Groupe, qui exigent que toutes les sociétés du groupe protègent les données à caractère personnel qu'elles traitent de l'EEE conformément au droit de l'Union européenne en matière de protection des données.

Nos clauses contractuelles types sont disponibles sur demande. Nous avons mis en place des mesures de protection similaires auprès de nos prestataires de services et partenaires tiers. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande.

Conservation des données

Astellas conserve les données à caractère personnel recueillies auprès de vous en présence d'un besoin commercial légitime de le faire (par exemple, pour vous fournir un service que vous avez demandé ou pour la conformité aux obligations légales, fiscales ou comptables en vigueur).

Lorsque Astellas n'aura plus besoin de traiter vos données à caractère personnel, Astellas les effacera ou les rendra anonymes ou, si cela n'est pas possible (par exemple, parce que vos données à caractère personnel ont été stockées dans des archives de sauvegarde), Astellas stockera vos données à caractère personnel en toute sécurité et les isolera de tout traitement ultérieur jusqu'à ce que l'effacement soit possible.

Vos droits en matière de protection des données

Vous avez les droits suivants en matière de protection des données :

- Si vous souhaitez **accéder à, rectifier, mettre à jour ou demander la suppression** de vos données à caractère personnel conformément à la loi applicable, vous pouvez le faire à tout moment en nous contactant en utilisant les coordonnées indiquées dans la rubrique « Comment nous contacter » ci-dessous.
- En outre, si vous résidez dans l'Espace économique européen, vous pouvez **vous opposer au traitement** de vos données à caractère personnel, nous demander de **restreindre le traitement** de vos données à caractère personnel ou **démander la portabilité** de vos données à caractère personnel. Là encore, vous pouvez exercer ces droits en nous contactant en utilisant les coordonnées fournies dans la rubrique « Comment nous contacter » ci-dessous.
- Vous avez le **droit de porter plainte auprès d'une autorité de protection des données** au sujet de notre collecte et de notre utilisation de vos données à caractère personnel. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre autorité locale de protection des données. (les coordonnées des autorités de protection des données dans l'Espace économique européen, en Suisse et dans certains pays non européens (y compris les États-Unis et le Canada) sont disponibles [ici](#).)

Astellas répond à toutes les demandes qu'elle reçoit de personnes souhaitant exercer leurs droits en matière de protection des données conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Mises à jour de cette avis de confidentialité

Astellas peut mettre à jour le présent avis de confidentialité de temps à autre en réponse à des évolutions juridiques, techniques ou commerciales. Lorsque Astellas met à jour cet avis de confidentialité, Astellas prendra les mesures appropriées pour vous informer, conformément à l'importance des changements apportés par Astellas.

Comment nous contacter

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant notre utilisation de vos données à caractère personnel, ou si vous souhaitez exercer l'un de vos droits, y compris celui de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel de la manière décrite ici, veuillez contacter le délégué à la protection des données d'Astellas en utilisant les informations suivantes : AstellasPrivacy@astellas.com. Le responsable du traitement de données à caractère personnel est Astellas Pharma US, 1 Astellas Way, Northbrook, IL 60062.

15. PUBLICITÉ : En acceptant un prix, le Participant accepte l'utilisation par l'Organisateur et ses agences de son nom et/ou de son image, du contenu du formulaire et de la Vidéo à des fins publicitaires et promotionnelles du Prix C³ sans rémunération supplémentaire, sauf si la loi l'interdit. Tel qu'il est décrit à la rubrique 7, les Participants peuvent être priés de remplir une renonciation aux fins de publicité.

16. GARANTIE ET INDEMNISATION : Les Participants attestent que leur formulaire et la Vidéo sont leur œuvre originale, qu'ils en sont les propriétaires exclusifs, qu'ils détiennent les droits sur le formulaire la Vidéo envoyés et qu'ils ont le droit d'envoyer le contenu du formulaire et de la Vidéo pour le Concours et d'accorder toutes les licences requises sans avoir besoin d'aucun consentement, autorisation ou approbation de toute autre entité ou personne (y compris mais sans s'y limiter tout consentement, autorisation ou approbation susceptible d'avoir déjà été obtenu). Chaque Participant s'engage à ne pas soumettre de contenu ou de Vidéo qui (1) porte atteinte aux droits de propriété de tiers, aux droits de propriété intellectuelle, aux droits de propriété industrielle, aux droits personnels ou moraux ou autres droits, y compris, sans limitation, les droits d'auteur, les marques de commerce, les brevets, les secrets commerciaux, la vie privée, le droit à l'image ou les obligations de confidentialité ; ou (2) qui est autrement contraire à la législation en vigueur au niveau étatique, fédéral, provincial ou local.

Dans la mesure maximale autorisée par la loi, chaque Participant s'engage à indemniser et à tenir quittes les Entités du Concours à tout moment contre toutes poursuites, réclamations, demandes, pertes, dommages, coûts et dépenses imputable à une quelconque action, manquement ou omission du Participant et/ou à une infraction à la garantie stipulée aux présentes. Dans la mesure maximale autorisée par la loi, chaque Participant s'engage à défendre, indemniser et tenir quittes les Entités du Concours contre toutes réclamations, actions, procès ou procédures, ainsi que contre toutes pertes, poursuites, préjudices, coûts et dépenses (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) imputables

ou liés (a) à une Vidéo ou autre matériau téléchargé ou autrement fourni par le Participant qui porte atteinte à un droit d'auteur, une marque de commerce, un secret commercial, une présentation, un brevet ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, ou qui est diffamatoire ou contraire au droit à l'image d'une personne ou porte atteinte à sa vie privée, (b) à une fausse déclaration faite par le Participant en lien avec le Concours ; (c) à un défaut de conformité au présent Règlement par le Participant ; (d) à des réclamations portées par des personnes physiques ou morales autres que les parties au présent Règlement, en lien avec l'implication du Participant dans le Concours ; (e) à l'acceptation, la possession, le détournement ou l'utilisation de tout prix ou participation à une activité liée au Concours ou à la participation au Concours ; (f) à toute défaillance ou autre problème sur le Site du Concours ; (g) à une erreur dans la collecte, le traitement ou la conservation des informations relatives aux inscriptions ; ou (h) à des erreurs typographiques ou autres erreurs dans l'impression, l'offre ou l'annonce des gagnants des prix.

17. ÉLIMINATION : Toute fausse information fournie dans le contexte du Concours par un quelconque Participant en ce qui concerne l'identité, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, la propriété des droits ou un défaut de conformité au présent Règlement peut entraîner l'élimination immédiate du Participant au Concours.

18. INTERNET ET AUTRE DIFFICULTÉS TECHNIQUES : Les Entités du Concours déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou de formulaires ou Vidéos en retard, perdus, endommagés, égarés, incomplets, non livrables ou détruits en raison d'erreurs du système, de communications informatiques incomplètes ou brouillées, de pannes matérielles ou logicielles de toute sorte, de connexions réseau perdues ou indisponibles, d'erreurs typographiques, humaines ou provenant du système, de dysfonctionnements techniques de lignes ou réseaux téléphoniques, câbles de connexion, transmissions par satellite, serveurs ou fournisseurs, du matériel informatique, de la congestion du trafic sur Internet ou sur le Site du Concours, ou de toute combinaison de ce qui précède, y compris les autres pannes de télécommunications, câbles ou satellites qui sont susceptibles de limiter la capacité d'un Participant à participer.

19. DROIT D'ANNULATION, DE MODIFICATION OU DE DISQUALIFICATION : Si pour quelque motif que ce soit, le Concours ne peut être mené comme prévu, notamment en raison de l'infection par un virus informatique, d'une panne, d'une perturbation, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques, ou de toute autre cause qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, la justice, l'intégrité, ou la bonne conduite du Concours, Astellas se réserve le droit, à son entière discrétion, de résilier, d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours, et en cas de résiliation, Astellas pourra choisir de déterminer les gagnants potentiels pour le Concours sur les réseaux sociaux parmi toutes les Candidatures éligibles reçues avant les mesures prises, selon les critères de jugement susmentionnés. Astellas se réserve également le droit de disqualifier un quelconque Participant qui enfreint le présent Règlement ou qui perturbe le processus d'envoi ou toute autre partie du Concours

ou du Site du Concours. Toute tentative par un Participant d'endommager volontairement un quelconque site Internet, y compris le Site du Concours, ou de compromettre le fonctionnement légitime du Concours, constitue une infraction pénale et civile, et si une telle tentative est effectuée, Astellas se réserve le droit d'exercer tous les recours disponibles contre le Participant, dans la mesure maximale autorisée par la loi en vigueur.

20. ABSENCE D'OFFRE OU DE CONTRAT DE TRAVAIL : L'envoi d'une Vidéo au Concours, l'attribution d'un prix, ou de toute chose dans le présent Règlement, ne pourra être interprétée de manière à constituer une offre ou un contrat de travail au sein d'Astellas ou des Entités du Concours. Le Participant atteste avoir envoyé le formulaire et la Vidéo du Participant volontairement et non de manière confidentielle ou en confiance. Le Participant reconnaît qu'aucune relation confidentielle, fiduciaire, d'agence ou autre relation ou contrat implicite n'existe maintenant entre le Participant et Astellas ou les Entités du Concours, et qu'aucune relation n'est établie par l'envoi par le Participant d'un formulaire et d'une Vidéo (le cas échéant) en vertu du présent Règlement.

21. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Astellas décline toute responsabilité pour : (a) les participations perdues, en retard, endommagées, détruites, retardées, volées, mal acheminées, incomplètes ou illisibles, ou les participations reçues par des voies inadmissibles ou illégitimes, lesquelles seront toutes disqualifiées ; (b) les défaillances techniques de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, le dysfonctionnement d'un quelconque téléphone, système informatique en ligne, matériel informatique, site Web, hébergeur de serveur, réseau, matériel ou logiciel ; (c) l'indisponibilité ou l'inaccessibilité d'un quelconque site Web ou service ; (d) l'intervention non autorisée dans toute partie du processus de participation ou du Concours ; ou (e) les erreurs d'impression, typographiques, électroniques ou humaines susceptibles de survenir dans l'offre ou l'administration du concours ou dans le traitement des participations. Les Participants conviennent que toutes les réclamations, les jugements et adjudications seront limités aux frais réels encourus, y compris les coûts associés à la participation au Concours (mais pas à l'élaboration de la participation), mais en aucun cas les honoraires d'avocats ; et les participants renoncent à tout droit de revendiquer des dommages-intérêts punitifs, accessoires, consécutifs et autres, à l'exception des frais réels et de tout droit d'obtenir des dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés. CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISANT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES.

22. FORUM ET RECOURS AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES : Le présent Règlement sera régi par, sujet à, et interprété conformément aux lois de l'État de l'Illinois, États-Unis d'Amérique, à l'exclusion de ses règles de conflit de droit. Si une quelconque des dispositions du présent Règlement est jugée invalide ou inapplicable, toutes les dispositions restantes demeureront entièrement en vigueur. Dans la mesure autorisée par la loi, le droit de plaider, chercher à obtenir une mesure injonctive ou d'effectuer tout autre recours à une procédure judiciaire ou autre procédure en cas de litige ou de réclamations

imputables ou liés à ce Concours est exclu par les présentes, et tous les Participants renoncent formellement à un tel droit.

23. ARBITRAGE : En participant au Concours, le Participant accepte que la juridiction exclusive en cas de litige, réclamation ou demande lié de quelque manière que ce soit au Concours sera déterminée par arbitrage contraignant. Tous les litiges entre le Participant et Astellas, quels qu'en soient le type ou la nature, découlant du présent Règlement, seront soumis à Judicial Arbitration and Mediation Services, Inc. (« JAMS ») pour un arbitrage contraignant selon ses règles en vigueur dans l'État de l'Illinois aux États-Unis, devant un arbitre désigné mutuellement par les deux parties. Les parties s'engagent à partager à parts égales les coûts d'arbitrage encourus.

24. LISTE DES GAGNANTS : Vous pourrez demander une liste des gagnants de catégorie après le 15 octobre 2018 en envoyant une enveloppe auto-adressée et affranchie à : C³ Prize Winners, c/o Colin McBean, 1 Astellas Way S5.203, Northbrook, IL 60062.